

Vallon de Chantegros

Lussac-les-Châteaux (86)

PLAN DE GESTION

AVANT-PROPOS

Afin de mettre en œuvre des mesures compensatoire environnementales dans le cadre du projet de déviation de la commune de Lussac-les-Châteaux dans la Vienne (86), la DREAL Nouvelle-Aquitaine a missionné depuis avril 2019 INGEROP C&I pour la recherche anticipée de sites pressentis à l'acquisition et au conventionnement pour la mise en place des mesures de compensation.

La démarche de recherche de sites compensatoires a imposé une réflexion pour la délimitation des zones de prospections :

- La compensation doit apporter une plus-value pour le milieu (création et/ou restauration) ;
- La compensation est calculée en surface par espèces et/ou en mètre linéaire ;
- Les compensations par espèce sont mutualisables sur des mêmes sites ;
- La compensation doit se faire au plus proche des impacts du projet ;
- Les mesures compensatoires ne peuvent s'établir sur des secteurs faisant déjà l'objet de protection des milieux.

Les premières prospections ont été réalisées au sein du stock foncier de la SAFER pour le compte de la DREAL NA relatif au projet de LGV Poitiers-Limoges, aujourd'hui abandonné. L'intégralité des surfaces recherchées n'étant pas garantie par ce stock foncier, des recherches complémentaires ont été menées grâce à l'animation foncière locale menée par la SAFER.

La réalisation du présent plan de gestion s'inscrit dans les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre de la déviation de Lussac-les-Châteaux par la RN147.

Les objectifs du plan de gestion sont :

- Réaliser un état des lieux du site afin de définir son état initial global ;
- Identifier les espèces pour lesquelles une compensation au titre des mesures compensatoires de la RN147 peut être réalisée ;
- Réaliser le diagnostic écologique initial nécessaire à la mise en œuvre des suivis d'espèces ciblées par les mesures compensatoires de la RN147 ;
- Evaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces ciblées par les mesures compensatoires de la RN147 (évaluation du gain écologique) ;
- Proposer une surface et/ou un linéaire de compensation pour les espèces pouvant être compensées sur ce site ;
- Définir des opérations de restauration et de gestion du site permettant de restaurer les habitats favorables aux espèces pouvant être compensées sur ce site ;
- Définir les protocoles de suivis des espèces impactées par la RN147 et compensées sur le site ;
- Proposer un calendrier d'action de réalisation du plan de gestion au Maître d'ouvrage.

SOMMAIRE

A. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE, VALEUR PATRIMONIALE ET ENJEUX	3
1. ELEMENTS DE LOCALISATION	3
1) Localisation du site	3
2) Localisation des parcelles contractualisables	4
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	7
3. DESCRIPTION DES MILIEUX	8
4. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	12
5. FACTEURS D'INFLUENCE SUR L'ETAT DE CONSERVATION	15
6. SURFACE ET LINEAIRE DE COMPENSATION	15
B. GESTION DU SITE	17
1. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU SITE	17
2. OPERATIONS TECHNIQUES	19
1) Gestion des habitats et des espèces	19
2) Suivi écologique	29
C. CALENDRIER OPERATIONNEL ET ESTIMATION DES COUTS	30

A. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE, VALEUR PATRIMONIALE ET ENJEUX

1. ELEMENTS DE LOCALISATION

1) Localisation du site

Le site du Vallon de Chantegros, sur la commune de Lussac-les-Châteaux dans la Vienne (86), est un lot de parcelles forestières d'une superficie avoisinant 4ha. Il s'agit de boisements variés à tendance acidophiles en futaie irrégulière et de taillis sous futaie.

Ce boisement s'insère dans un massif forestier établi au sein de l'entité paysagère de Poitou-Charentes des « Terres de Chantegros ».

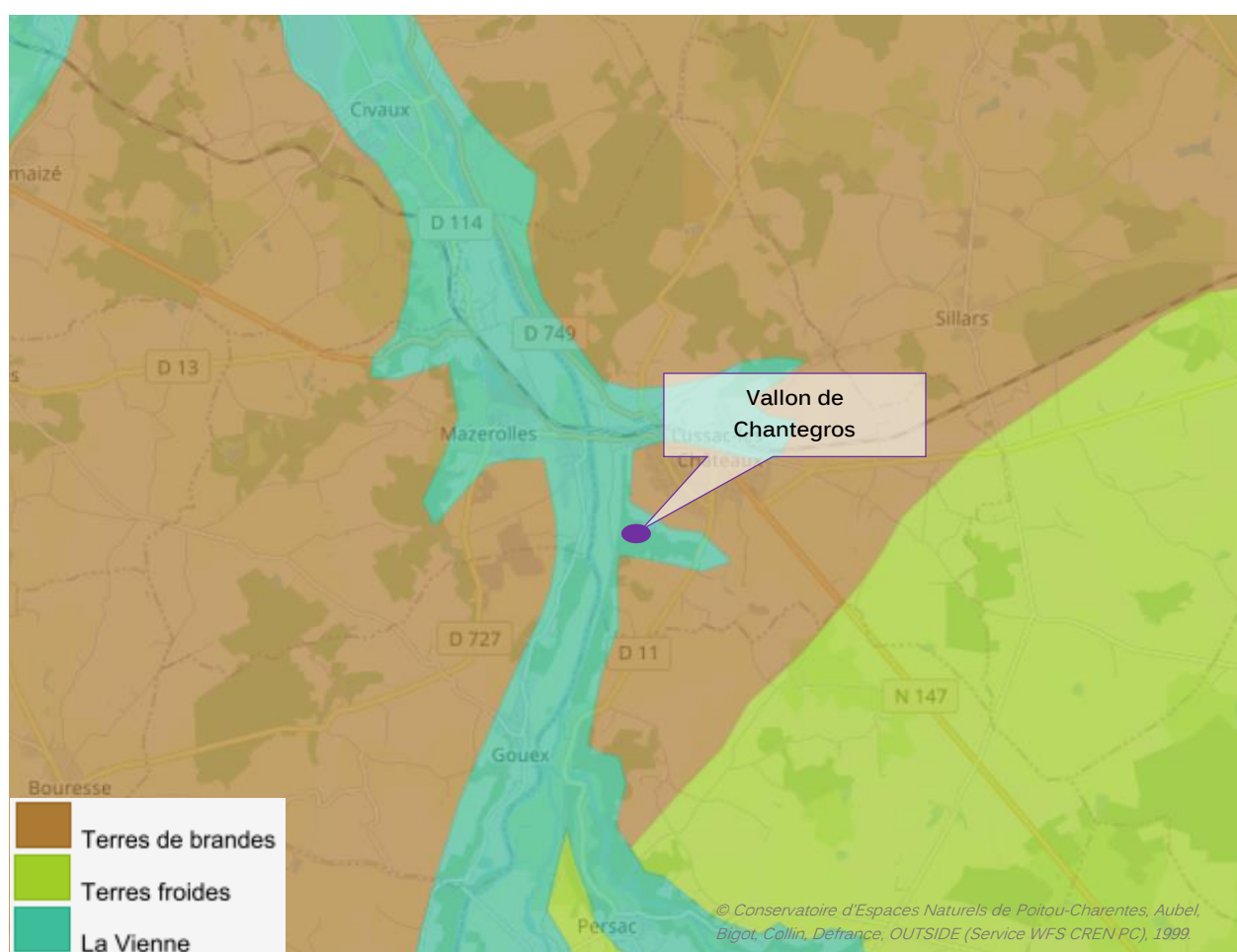


Figure 1 : Région paysagère du site compensatoire (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)



Figure 2 : Localisation du Vallon de Chantegros

2) Localisation des parcelles contractualisables

Les parcelles mises en avant sont celles interceptées par la DUP, représentant un découpage des parcelles existantes.

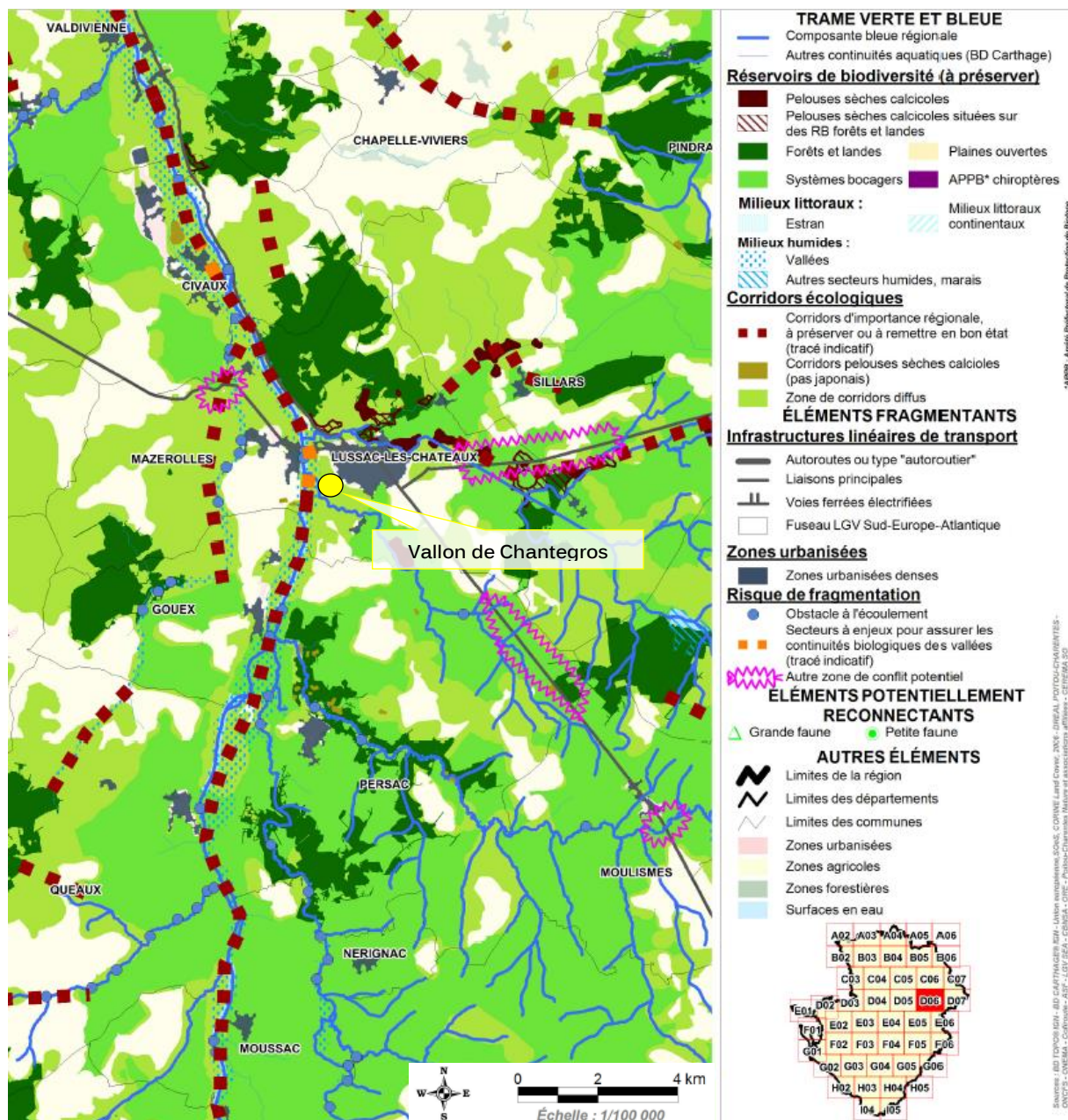
Département	Commune	Section	Numéro	Surface
Vienne (86)	Mazerolles	AL	53	995 m ²
		AL	273	807 m ²
		AL	21	368 m ²
		AL	22	876 m ²
		AL	23	519 m ²
		AL	276	5 333 m ²
		AL	275	26 584 m ²
		AL	281	3 441 m ²
		AL	461	1 733 m ²
		AL	277	484 m ²
		AL	278	18 673 m ²
		AM	204	5 375 m ²
		AM	2	35 861 m ²

		AM	3	563 m ²
		AM	4	563 m ²
		AM	5	941 m ²
		AM	9	3 095 m ²
		AM	13	3 057 m ²
		AM	12	1 429 m ²
		AM	6	787 m ²
		AM	1	3 120 m ²
		AM	10	331 m ²
		AM	7	884 m ²
		AM	260	190 m ²
		AM	259	555 m ²
		AM	38	15 360 m ²
		AM	34	1 584 m ²
		AM	35	1 291 m ²
		AM	36	997 m ²
		AM	18	2 621 m ²
		AM	17	757 m ²
		AM	37	852 m ²
		AM	16	150 m ²
		AM	15	209 m ²
		AM	305	393 m ²
		AM	14	245 m ²
		AM	19	438 m ²
		AM	11	784 m ²
		SUPERFICIE TOTALE		≈ 14.2 ha

Situation cadastrale



La contractualisation dans le ce type de milieux permettrait de renforcer les continuités écologiques locales de la trame verte tout en permettant l'établissement d'un réservoir de biodiversité local pour les milieux forestiers.



Pour l'état de conservation des habitats, on tiendra compte de l'état du milieu, si celui-ci est détérioré ou non, et si il est en capacité ou non de supporter un contexte écologique développé. On suivra donc un gradient pour mettre en avant si l'habitat est favorable à la biodiversité, ou au contraire défavorable à celle-ci.

La cartographie page suivante présente les habitats présents sur les parcelles proposées à la contractualisation.

Tableau 1 : Description des habitats identifiés sur le site

Milieux	Description	Etat de conservation
<u>Aulnaie-frênaie rivulaire</u> EUNIS G1.21	Cet habitat de bord de cours d'eau se retrouve dans la zone de divagation du ruisseau des Ages. Cette partie du boisement est relativement claire, permettant le développement d'une végétation basse, telle la Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>). Cette zone semble servir de corridor de déplacement et de chasse pour les chiroptères, une seule espèce ayant été détecté lors de l'inventaire : la pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>). On y retrouve plusieurs espèces de l'avifaune, tels le Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>), le Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>) ou le Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>). Une espèce d'Odonate a été vue comme exploitant le cours d'eau, le Calopteryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>).	Très favorable
<u>Chênaies-charmaies</u> EUNIS : G1.A1	Le boisement se compose principalement d'une chênaie-charmaie dominée par le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et le Charme (<i>Carpinus betulus</i>) pour la strate arborée. Il présente une structure irrégulière en futaie irrégulière et en taillis sous futaie plus dense par endroit, tendant à une forme de boisements plus anciens sur certaines parties. La strate arbustive se compose principalement de l'Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>). La strate herbacée est parfois largement dominée par la Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) en formation monospécifique. Ailleurs, les graminées telles que le Brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>) et la laïche des bois (<i>Carex sylvatica</i>) sont bien présentes, notamment accompagnées du Lierre terrestre (<i>Hedera helix</i>). Ces boisements offrent des potentialités intéressantes pour l'avifaune forestière et les chiroptères. En outre, le sous-bois herbacé est favorable à la Baccante.	Favorable
<u>Chênaie-charmaie et Forêts mixtes de pentes et ravins</u> EUNIS G1.A1 x G1.A4	Composé d'un mélange de Chênaie-charmaie et d'un ensemble forestier mixte en pente, ce milieu présente un ensemble de strates arborées variées, allant d'un milieu intermédiaire voir anciens, à un contexte de futaie irrégulière et en taillis sous futaie. Celui-ci est dominé par le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et le Charme (<i>Carpinus betulus</i>) pour la strate arborée, couplé à des Buis (<i>Buxus sempervirens</i>) et à de l'Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>).	Favorable

	Cet espace présente un intérêt pour l'avifaune, avec plusieurs espèces telles le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), le Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), le Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>) ou le Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>). La zone semble propice aux espèces de Lépidoptère de sous-bois et de milieux semi-ouverts, avec la présence de Tircis (<i>Pararge aegeria</i>). Proche du cours d'eau des Ages, le milieu présente de plus de nombreux enrochements, amas de pierres et tas de bois morts, présentant un intérêt majeur pour les amphibiens et insectes xylophages.	
--	---	--



Aulnaie-frênaie rivulaire

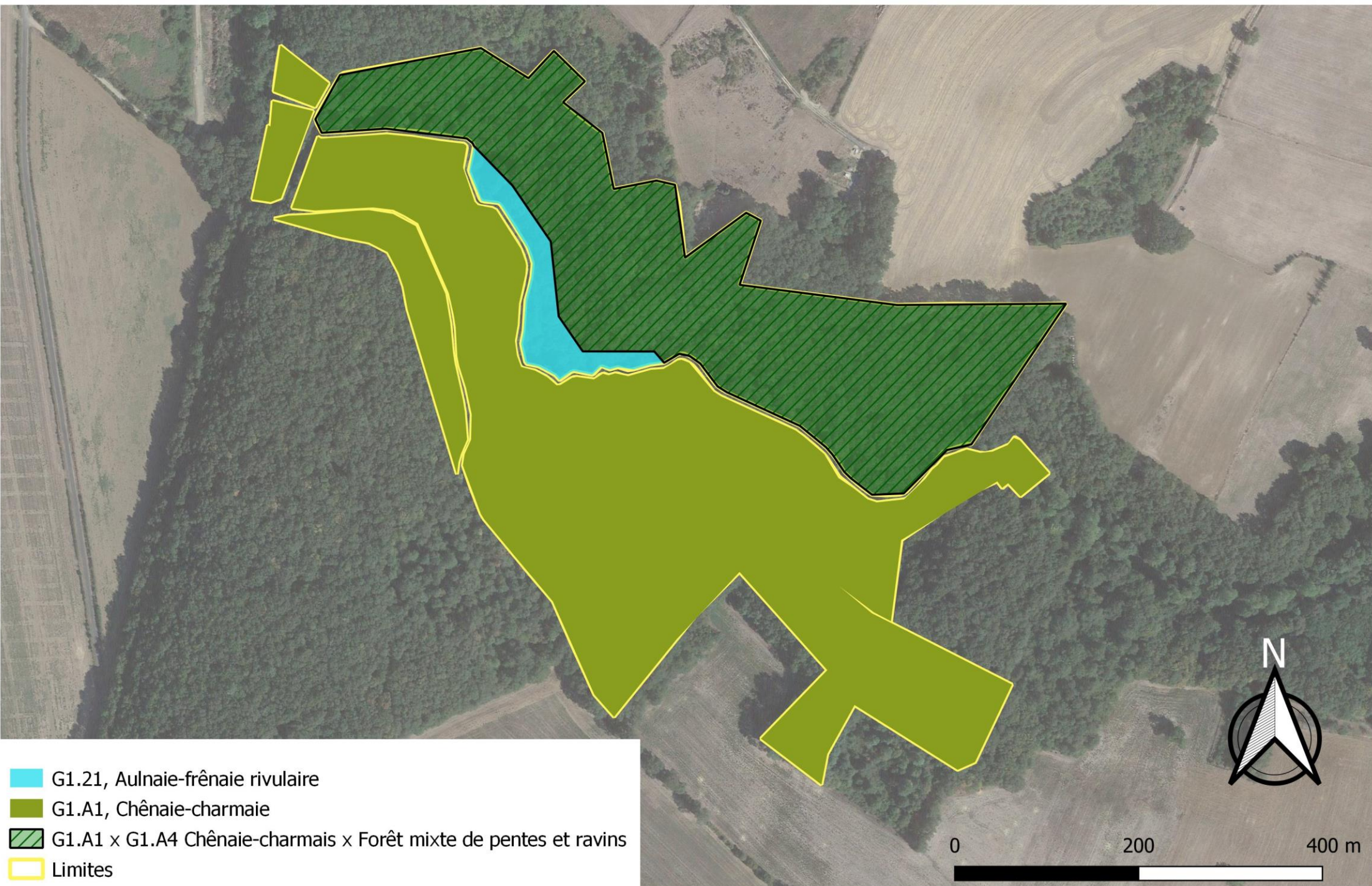


Chênaies-Charmaies



Chênaie-charmaie et Forêts mixtes de pentes et ravins

Cartographie des habitats du site du Vallon de Chantegros



4. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Les investigations écologiques pour le diagnostic du site ont été réalisées aux dates suivantes :

- 07/06/2021
- 08/06/2021

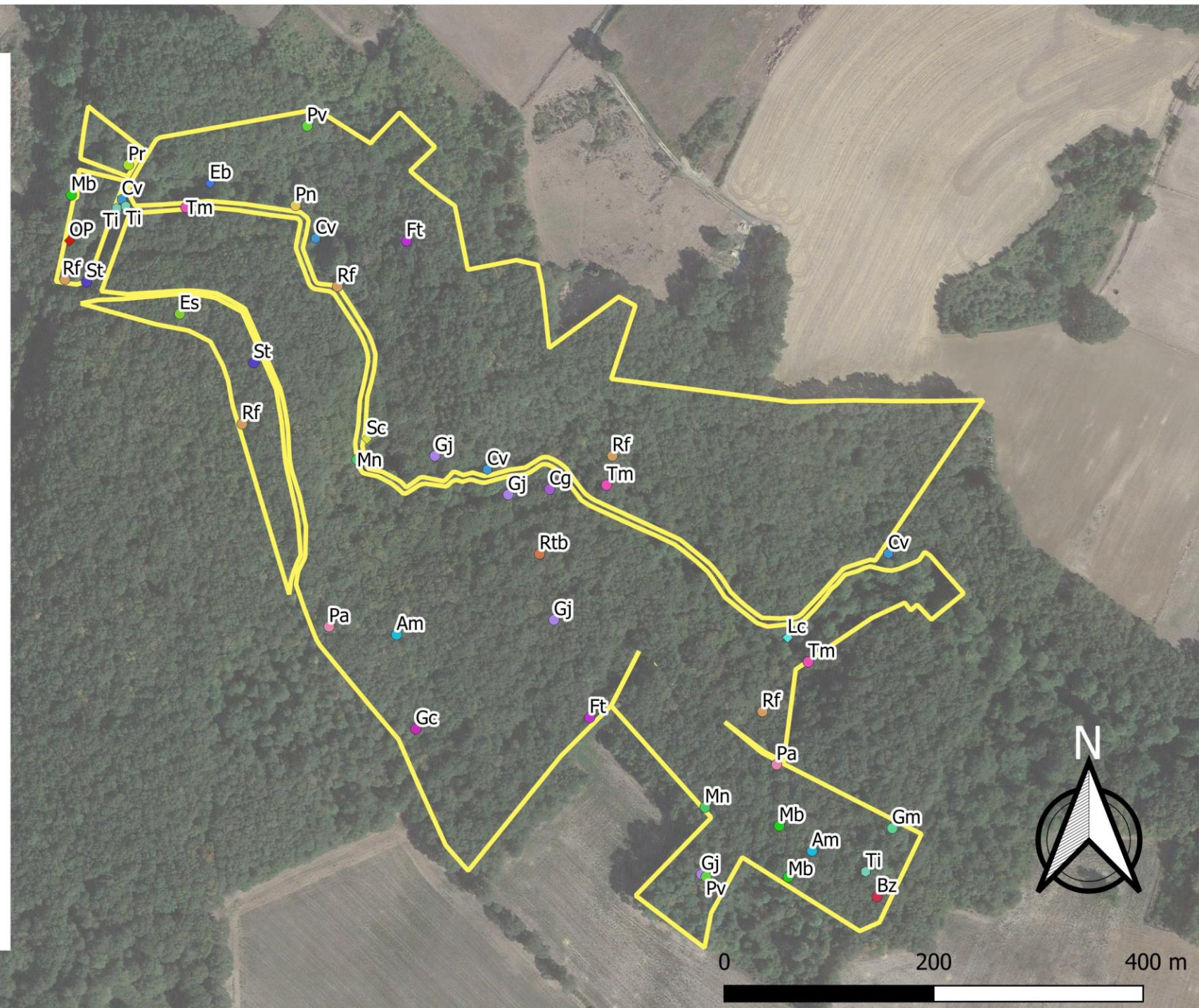
On statuera sur l'enjeu de conservation des différents groupes, en lien avec la diversité et la rareté des espèces présentes sur le site.

Enjeux faunistiques et floristiques	Analyse et approche de terrain pour le site	Enjeu de conservation
Flore	Le cortège floristique, représentatif des milieux en présence, est globalement assez caractéristique des milieux de sous-bois. On y retrouve par exemple la Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>), la Lanthrée clandestine (<i>Lathraea clandestina</i>), l'Ornithogla des Pyrénées (<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>) ou encore l'Epière officinale (<i>Betonica officinalis</i>). Aucune espèce végétale n'est visée par les mesures compensatoires.	Faible
Mammifères terrestres	Aucun mammifère terrestre protégé n'a été observé au sein du site lors des prospections sur le site. Toutefois, la présence de milieux favorables laisse présager de la présence potentielle du Hérisson (<i>Erinaceus europaeus</i>) et de l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>). On notera de plus la présence de Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>) à proximité.	Faible
Mammifères semi-aquatiques	Aucun mammifère semi-aquatique n'a été contacté au cours des inventaires sur le site. Le Ruisseau des Âges peut tout de même présenter un ensemble de milieux favorables.	-
Chiroptères	Une espèce de chiroptère a pu être mise en avant aux abords du Ruisseau des Ages au sein du site : la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>). Le milieu semble tout de même propice à la présence d'autres espèces forestières. La présence de vieux sujets d'arbres disséminé au sein du boisement, couplé aux trous formés par les Pic au sein de ceux-ci, présente un intérêt sous la forme d'une capacité de gîte pour les chiroptères.	Fort
Avifaune	Le site abrite un cortège d'oiseaux nicheurs des milieux forestiers et constitue un des enjeux de conservation et l'objet de la compensation du site. Lors du diagnostic, de nombreuses espèces y ont été observées. Espèce cible de la compensation avifaunistique, le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) est observé au sein du site et plus largement dans le massif boisé dans lequel il s'insère. En outre, la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), le Bruant zizi (<i>Emberiza cirrus</i>), l'Accenteur mouchet (<i>Prunella</i>	Fort

	<i>modularis</i>), le Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>), le Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), la Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>), le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), le Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) ou encore la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) ont été largement contacté, à vue ou au chant. On note aussi la présence du Roitelet triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>), du Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), de Merle noir (<i>Turdus merula</i>) et de Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>) contactées en moins grand nombre.	
Reptiles	Sur le secteur, aucune espèce de reptile n'a été contactée. Le Ruisseau des Ages présente tout de même un fort potentiel d'accueil pour des espèces telle la Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>).	Faible
Amphibiens	Compte tenu de la proximité de milieux aquatique de reproduction que représente le Ruisseau des Ages, les milieux boisés constituent l'habitat terrestre pour les espèces forestières que sont la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), le Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) et la Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>). Aucune espèce n'a toutefois été directement observée lors du diagnostic.	Faible
Invertébrés	Au sein du cortège entomologique deux espèces ont été contactées : le Tircis (<i>Pararge aegeria</i>) et le Calopteryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>). Celles-ci ne possèdent aucun statut particulier en Vienne. Visée par les mesures compensatoires, la Baccante (<i>Lopinga achine</i>) pourrait être présente au sein du site de par la disponibilité d'une strate herbacée favorable à sa reproduction : le Brachypode des bois, espèce hôte de cette espèce, intègre le cortège végétal du sous-bois.). La Baccante est protégée au niveau national et en danger d'extinction (EN) sur la liste rouge régionale de Poitou-Charentes.	Faible

La Liste des espèces observée au sein du site peut être consultée au sein du Volet H Chapitre 9 « Listes des espèces observées au sein des sites de mesure compensatoire ».

Enjeux faunistiques et floristiques du site du Vallon de Chantegros



5. FACTEURS D'INFLUENCE SUR L'ETAT DE CONSERVATION

Les facteurs influant sur l'état de conservation des habitats et la fonctionnalité des populations d'espèces sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils concernent principalement les pratiques agricoles en place sur le site depuis longtemps.

Habitat/groupe	Etat de conservation	Facteurs influençant la conservation du groupe/habitats
Flore	Très favorable pour l'Aulnaie-frênaie rivulaire et le complexe Chenaie-charmaie et Forêts mixtes de pentes et jardins Favorable pour les Chênaies-charmaies	<i>Absence de gestion sylvicole</i> : Boisements fermés <i>Activités de loisir</i>, Activité de deux roues non motorisé/motorisé pouvant endommager les milieux naturels quand pratiqué hors des sentiers

Il n'y a pas d'espèces exotiques envahissantes présente sur le site du Vallon de Chantegros susceptibles de représenter un enjeu notable et deux facteurs d'influence négative sur les enjeux écologiques identifiés.

6. SURFACE ET LINEAIRE DE COMPENSATION

Groupe faunistique	Présence avérée	Présence potentielle	Surface et linéaire de compensation
Avifaune	Pic noir Bruant zizi Roitelet triple bandeau (+ cortège de l'avifaune forestière commune)	Grosbec casse-noyau Roitelet huppé Pouillot fitis	14.2 ha
Mammifères terrestres	-	Ecureuil roux Hérisson d'Europe	14.2 ha
Chiroptères	Pipistrelle commune	Minioptère de Schreibers Vespère de Savi Murin à moustaches Pipistrelle de Kuhl Sérotine commune Murin d'Alcathoe Murin de Bechstein Murin de Brandt Murin de Daubenton Grand Murin Grand Rhinolophe	14.2 ha
Reptiles	-	Couleuvre vipérine Couleuvre à collier (+ Autres espèces pouvant exploiter les lisières)	14.2 ha

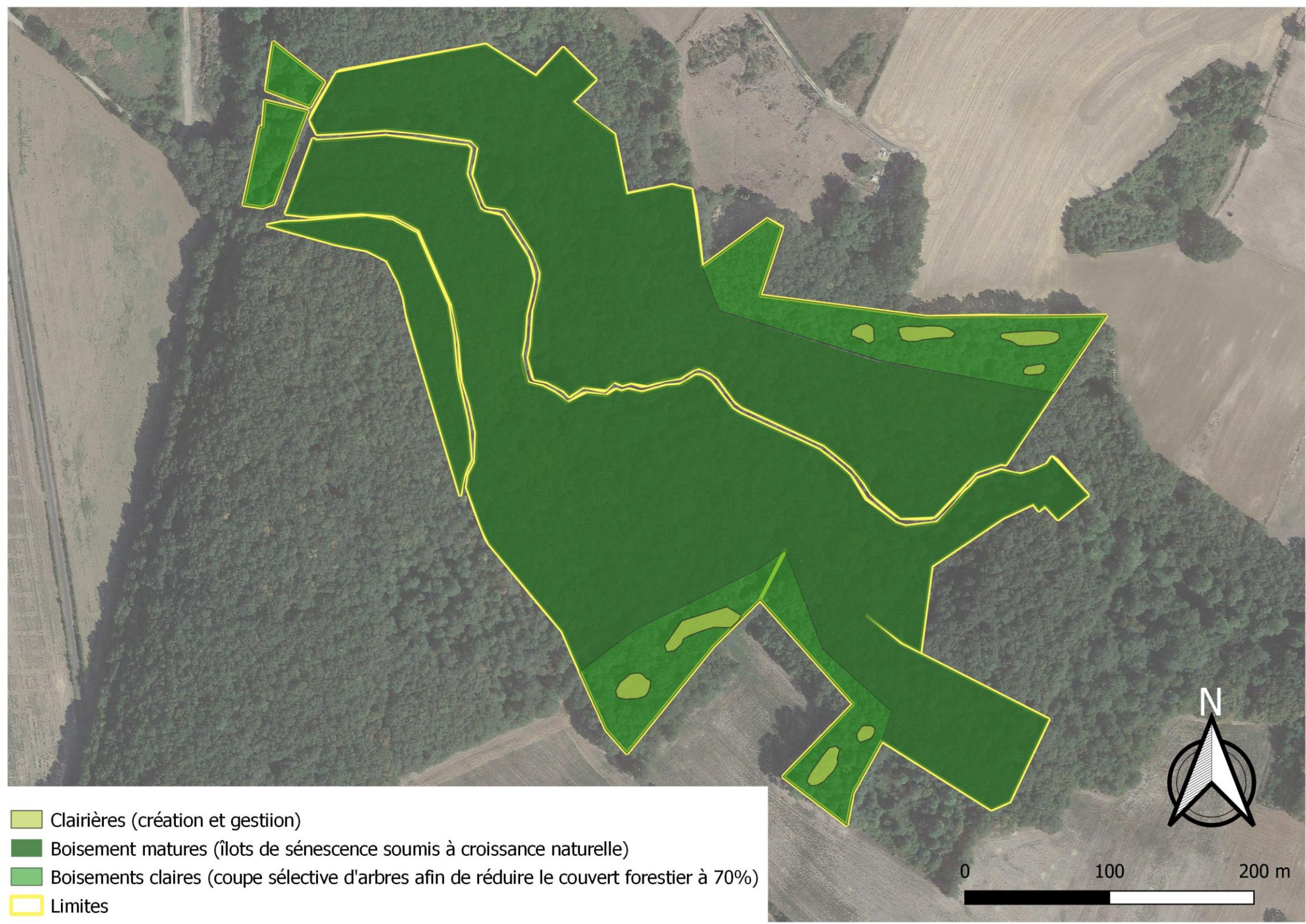
Amphibiens	-	Triton crêté Grenouille agile Triton palmé Salamandre tachetée	14.2 ha d'habitat terrestre
Insectes	Tircis Caloptérys vierge	Baccante (+ Autres Lépidoptères des sous-bois)	14.2 ha
Potentiel du site	Les parcelles boisées du site sont très intéressantes car elles représentent une surface importante à proximité des impacts et en cohérence avec les enjeux identifiés et les objectifs de compensation, en particulier ceux attendus sur la Baccante. En effet, le site présente un intérêt pour la conservation de la population de Baccante dans ce secteur, le Brachypode des bois étant composante de la strate herbacée. Le développement de la zone dans le but d'augmenter son attrait pour la Baccante pourra faire de celle-ci une aire où la population de cette espèce pourra se maintenir. Au moyen de travaux relativement légers de réouverture de clairières et d'éclaircissement d'une partie du boisement afin de laisser les graminées de sous-bois se développer, le site présente de très fortes potentialités et sa capacité d'accueil de la faune est largement améliorable. Il s'agit d'une part d'assurer une meilleure ouverture et éclairci de sections du boisement, et d'en laisser une autre en sénescence. Dès lors, l'ensemble du lot sera propice non seulement au maintien et au renforcement de la population de Baccante, mais sera également très attractif pour les chiroptères arboricoles et l'avifaune forestière compte tenu de la présence de gros bois maintenu sur pied au sein de chacun des parcelles, y compris celles destinées à être éclaircies. Ces milieux ouverts seront gérés pour éviter leur fermeture.		

B. GESTION DU SITE

1. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU SITE

Le site du Vallon de Chantegros a vocation à compenser la dette sur les boisements matures favorables à la Baccante, aux chiroptères et à l'avifaune forestière. En outre, il permet également de mutualiser une partie de la compensation pour les habitats terrestres des amphibiens, et autres milieux favorables aux insectes et reptiles. L'objectif premier est de déployer la mesure compensatoire MC1.2 « Gestion de boisements favorable à la Baccante » par éclairci des boisements afin de permettre le développement de la strate herbacée en sous-bois, plantes hôtes du papillon, ainsi que par la création de petites clairières. Par ailleurs, la mesure compensatoire MC1.1 « Maintien d'îlots de sénescence » se juxtapose et complète la précédente par le maintien et le vieillissement des arbres laissés sur pieds. Une gestion conservatoire adaptée de chaque entité fonctionnelle sera appliquée afin de garantir la pérennité des milieux et habitats d'espèces et des populations qui y sont inféodées.

Mesure	Espèces cibles de la compensation	Objectifs	Code	Actions
MC1.1 Maintien d'îlots de sénescence	Chiroptères forestiers Pic noir, Bondrée, apivore, Roitelet huppé, Grosbec casse-noyau, ...	A – Favoriser le vieillissement des boisements par évolution naturelle	MC1.1 – A.1	Mise en place d'îlots de sénescence
MC1.2 Gestion de boisements favorable à la Baccante	Baccante, Pouillot fitis	A – Restaurer les habitats favorables à la Baccante	MC1.2 – A.1	Eclairci du boisement
			MC1.2 – A.2	Création de clairières
	Reptiles	B - Maintenir en bon état de conservation la futaie jardinée et le sous-bois herbacé	MC1.2 – B.1	Gestion forestière en « futaie jardinée »
			MC1.2 – B.2	Gestion des clairières



2. OPERATIONS TECHNIQUES

1) Gestion des habitats et des espèces

Mesures compensatoires - RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Fiche MC1.2 – A.1 : Eclairci du boisement

Vallon de Chantegros

Objectif de l'action compensatoire :

- ➔ Recréer des habitats forestiers favorables à la Baccante en favorisant le développement d'une strate herbacée à la faveur d'un couvert forestier éclairci.

Règles générales :

- La phase de création s'effectue sous la responsabilité de la DREAL NA. Le contractant autorise la réalisation des travaux par la DREAL NA ;
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.

MC1.2 – A.1 : Eclairci du boisement

CAHIER DES CHARGES

Mesures	Coupe sélective d'arbres afin d'éclaircir le couvert forestier
Quantité	≈ 2.5 ha
Contexte paysager	Structuration de l'habitat existant afin de renforcer la population de Baccante présente : éclairci des boisements et création de clarières.
Localisation	
Période d'intervention	Du 15/11 au 15/03
Description	Il s'agit de boisements à orienter en futaie jardinée, c'est-à-dire une futaie irrégulière caractérisée par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions, ponctuée

Fiche MC1.2 – A.1 : Eclairci du boisement*Vallon de Chantegros*

	de petites clairières, et comprenant des lisières herbacées riches en graminées. Le peuplement forestier doit être diversifié et présenter plusieurs strates. - Diversifier l'âge et la structure du peuplement par coupe sélective d'arbres et d'arbustes pour atteindre un couvert forestier de 50 à 70% ; - Les sujets à éliminer seront définis et marqués par l'expert environnemental ; - Evacuation des rémanents ; - Le procédé de débardage sera choisi de manière à être le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées.
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) ni engrais
Coût des travaux	5 000 à 10 000 € pour les travaux d'ouverture
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par la Bacchante
Modalité et fréquence de suivi	Suivi de la Bacchante basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

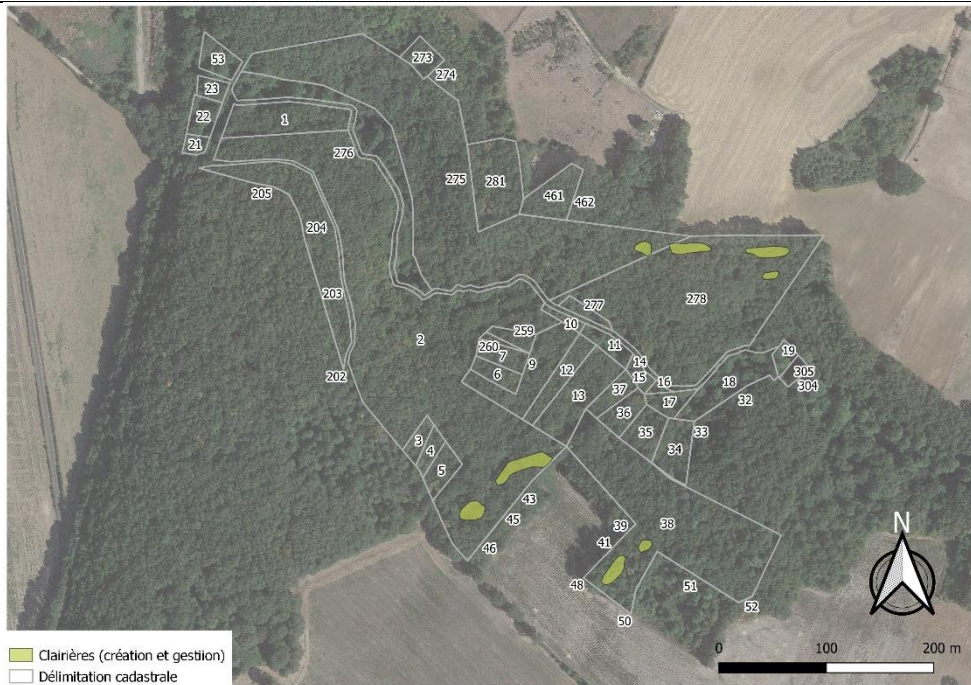
Fiche MC1.2 – A.2 : Création de clairières*Vallon de Chantegros***Objectifs de l'action compensatoire :**

- ➔ Création de petites clairières ;
- ➔ Favoriser des ouvertures forestières avec développement d'une strate herbacée.

Règles générales :

- La phase de création s'effectue sous la responsabilité de la DREAL NA. Le contractant autorise la réalisation des travaux par la DREAL NA ;
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définis au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.

MC1.2 – A.2 : Création de clairières**CAHIER DES CHARGES**

Mesures	Ouverture du boisement par création de clairières
Quantité	≈ 2 300 m ²
Contexte paysager	Structurer et diversifier les habitats en créant des ouvertures favorables au développement d'une strate herbacée propice à la Baccante, ainsi qu'à la mise en place d'un contexte de lisière favorable aux reptiles et autres taxons.
Localisation	
Période d'intervention	Du 15/11 au 15/03

Fiche MC1.2 – A.2 : Création de clairières*Vallon de Chantegros*

Description	Il s'agit de procéder à la création de 5 à 10 clairières. La surface des trouées est de <u>100 à 500 m²</u>. La localisation des trouées sera définie par l'expert environnemental. L'ouvertures des milieux par la création de clairières sont réalisables par les moyens suivants : - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Evacuation des rémanents ; - Débroussaillage, broyage en vue de l'élimination de la végétation arbustive présente au moment de l'ouverture ; Le procédé de débardage sera choisi de manière à être le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées. L'opération pourra être effectué en trois phases : 1- Coupe des arbres et évacuation ; 2- Elimination des rejets pour obtenir un espace favorisant le développement de la couverture herbacée ; 3- Un passage en entretien par broyage ou fauche <u>Engagement du propriétaire spécifique à l'action :</u> - Ne pas reboiser les clairières ; - Ne pas valoriser les clairières dans un objectif cynégétique (mise en place de miradors, de palombières, etc.)
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
Coût des travaux	5 000 € / ha
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par la Bacchante
Modalité et fréquence de suivi	Suivi de la Bacchante basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

Fiche MC1.1 – A.3 : Mise en place d'îlots de sénescence*Vallon de Chantegros***Objectifs de l'action compensatoire :**

- ➔ Recréer des habitats nécessaires notamment aux chauves-souris, en favorisant la présence / le développement de gîtes dans les arbres ;
- ➔ Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux îlots sénescents, aux îlots de vieillissement et aux espèces de faune et de flore qui y sont associées.

Règles générales :

- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement prévu pour une durée de 30 ans ;
- Dans le cas où un Plan Simple de Gestion (PSG) est en place, il fera l'objet d'un avenant pour prendre en compte cette mesure.

MC1.1 – A.3 : Mise en place d'îlots de sénescence**CAHIER DES CHARGES**

Mesures	Création d'îlots ne subissant aucune exploitation
Quantité	≈ 11.75 ha
Contexte paysager	Application d'une gestion conservatoire sur des surfaces boisées et de les conserver ou les amener à maturité tout en favorisant la formation et la conservation d'éléments comme les chandelles, arbres morts sur pieds ou au sol, les cavités, les tas de bois et chablis afin d'améliorer leur fréquentation par les oiseaux forestier, pics, chiroptères et insectes saproxyliques.
Localisation	
Période d'intervention	-

Fiche MC1.1 – A.3 : Mise en place d'îlots de sénescence*Vallon de Chantegros*

Description	Un îlot de sénescence est un petit peuplement laissé en évolution libre et sans aucune intervention d'exploitation et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Les îlots sont composés d'arbres de faible valeur économique et qui présentent une valeur biologique particulière. Ils sont donc préférentiellement recrutés dans des peuplements de qualité technologique moyenne à médiocre, des peuplements peu accessibles, des séries boisées d'intérêt écologique... <u>Surface d'un îlot</u> : entre 0,5 et 5 ha, idéalement 1 à 2 ha Le choix des îlots est validé en accord avec le propriétaire suite au diagnostic environnemental Les îlots délimités doivent répondre à des critères d'éligibilité dont le principal est d'inclure au moins une dizaine d'arbres d'un minimum de 50 cm de diamètre, mesure à hauteur d'homme (environ 1,30 m de hauteur). La présence de bois mort est également un critère important. La notion de naturalité du boisement est recherchée. Leur délimitation n'est pas nécessairement matérialisée physiquement sur le terrain. On peut toutefois envisager de baliser ou de borner l'îlot. Ces îlots de sénescence peuvent être localisés au cœur ou en bordure du massif forestier dans lequel ils sont inclus. Leur localisation est inscrite dans le Plan Simple de Gestion. Engagement du propriétaire : - <u>Interdiction stricte d'intervenir</u> sur les îlots identifiés, pas d'exploitation du bois, pas d'abattage d'arbres ; - Conservation de bois mort sur pied et au sol ; - Les activités de chasse, promenade, cueillette etc. restent autorisés.
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
Coût	-
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par l'avifaune et les chiroptères
Modalité et fréquence de suivi	Suivi ornithologique et Suivi des chiroptères basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

Fiche MC1.2 – B.1 : Gestion forestière en « futaie jardinée »

Vallon de Chantegros

Opération liée à MC1.2-A.1

Objectifs de l'action compensatoire :

- ➔ Entretien le boisement ;
- ➔ Favoriser la pérennité de la structuration des habitats favorables à la Baccante.

Règles générales :

- La phase de création s'est effectuée sous la responsabilité de DREAL NA. Le contractant a autorisé la réalisation des travaux par la DREAL NA (*fiche MC1.2 – A.1 « Eclairci du boisement »*) ;
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence est définie par le programme de gestion Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Les opérations d'entretien et de gestion sont effectués sous la responsabilité de la DREAL NA. Le contractant autorise la réalisation des travaux d'entretien par la DREAL NA.
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.

MC1.2 – B.1 : Gestion forestière en « futaie jardinée »
CAHIER DES CHARGES

Mesure	Gestion du boisement clair en « futaie jardinée »
Quantité	2.5 ha
Localisation	
Période d'intervention	Entre le 1 ^{er} octobre et le 31 janvier
Description	Afin de favoriser le maintien des habitats renforcés par les travaux d'éclaircissement du boisement, un état des lieux de l'évolution des milieux est réalisé lors des suivis scientifiques.

Fiche MC1.2 – B.1 : Gestion forestière en « futaie jardinée »

Vallon de Chantegros

Opération liée à MC1.2-A.1

	Une opération de rafraîchissement par coupe sélective d'arbres et arbustes additionnelle aux travaux initiaux peut être envisagée tous les 10 ans. Un diagnostic de l'évolution du boisement sera réalisé par un expert environnemental. Le cas échéant, le marquage des sujets à éliminer sera réalisé par l'expert et les travaux seront réalisés selon les mêmes modalités que sur la fiche MC1.2 – A.1
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) pour l'entretien de la haie.
Coût	1 000 à 5 000 € / année d'entretien (selon l'évolution des milieux et le nombre de sujets à éliminer)
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par la Bacchante
Modalité fréquence et de suivi	Suivi de la Bacchante basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

Fiche MC1.2 – B.2 : Gestion des clairières

Vallon de Chantegros

Opération liée à MC1.2-A.2

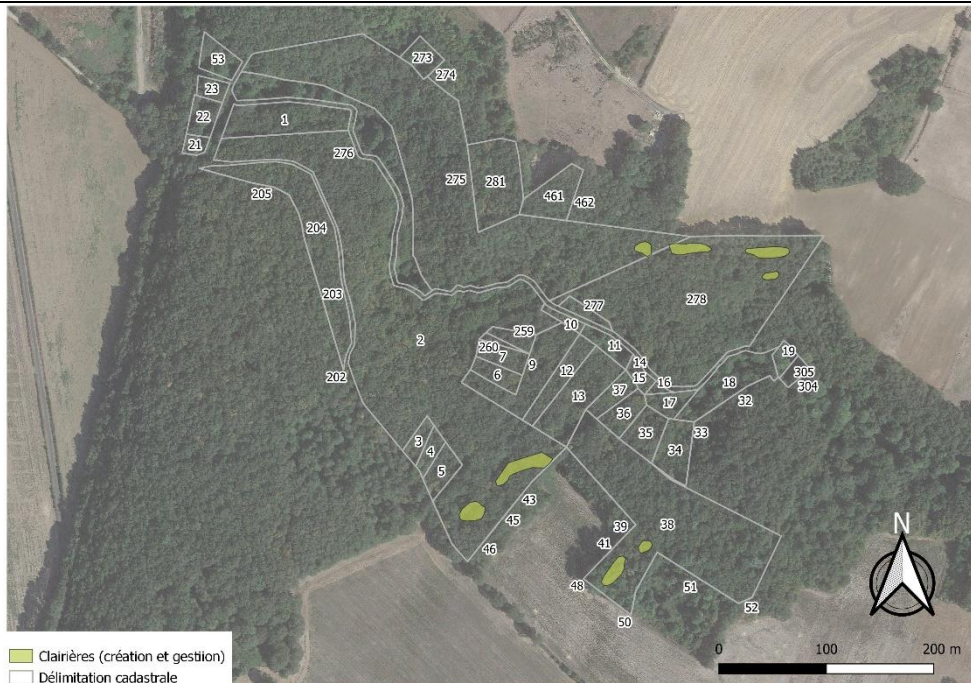
Objectifs de l'action compensatoire :

- ➔ Maintenir l'ouverture des clairières ;
- ➔ Renforcer la potentialité d'accueil et la fonctionnalité de l'écosystème forestier pour la Baccante et la biodiversité forestière en général.

Règles générales :

- La phase de création s'est effectuée sous la responsabilité de DREAL NA. Le contractant a autorisé la réalisation des travaux par la DREAL NA (*fiche MC1.2 – A.1 « Eclairci du boisement »*) ;
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définis au sein de cette fiche de gestion Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Les opérations d'entretien et de gestion sont effectués sous la responsabilité de la DREAL NA. Le contractant autorise la réalisation des travaux d'entretien par la DREAL NA.
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.

MC1.2 – B.2 : Gestion des clairières**CAHIER DES CHARGES**

Mesure	Gestion des clairières
Surface	≈ 2 300 m ²
Localisation	
Période d'intervention	Après le 1 ^{er} septembre
Description	Conserver et entretenir annuellement l'ouverture de la végétation herbacée des clairières par <u>fauche tardive annuelle avec exportation</u> .
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) pour l'entretien de la haie.

Fiche MC1.2 – B.2 : Gestion des clairières

Vallon de Chantegros

Opération liée à MC1.2-A.2

Coût	550 € / ha / an
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par la Bacchante
Modalité et fréquence de suivi	Suivi de la Bacchante basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

3. SUIVI ECOLOGIQUE

Au sein de cette mesure compensatoire, des suivis seront mis en place pour s'assurer de l'efficacité de la gestion mis en place en leur sein, et ce, vis-à-vis de la biodiversité

Dans ce contexte, des suivis seront mis en place pour les groupes suivants :

- Suivi chiroptères ;
- Suivi ornithologique ;
- Suivi baccante.

Ces suivis sont décrits au sein du dossier DAE, Volet F « Chapitre spécifique à la demande de dérogation « espèces et habitats protégés », Chapitre 6. « Mesures de suivi ».

	Années d'engagement																														
Actions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051
MC1.1 – A.1 « Mise en place d'îlots de sénescence »	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Indemnisation propriétaire (€)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MC1.2 – A.1 « Eclairci du boisement »	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coût des travaux (€)	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MC1.2 – A.2 « Création de clairières »	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coût des travaux (€)	1 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MC1.2 – B.1 « Gestion forestière en futaie jardinée »	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Coût des travaux (€)	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000
MC1.2 – B.2 « Gestion des clairières »	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Coût (€)	-	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
MS11- Suivi de l'avifaune	-	X	X	X	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X
Coût (€)	-	2 200	2 200	2 200	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200
MS12- Suivi des chiroptères	-	X	X	X	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X
Coût (€)	-	2 200	2 200	2 200	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200
MS14- Suivi de la Bacchante	-	X	X	X	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	X
Coût (€)	-	2 200	2 200	2 200	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200	-	-	-	-	2 200
TRAVAUX & GESTION - Coût total (€)	11 150	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5 130	130	130	130	5130
Suivis - Montant total (€)	-	6 600	6 600	6 600	-	6 600	-	-	-	-	6 600	-	-	-	-	6 600	-	-	-	-	6 600	-	-	-	-	6 600	-	-	-	-	6 600
COUT TOTAL (€)	Travaux initiaux et gestion (55 500) + Suivis (59 400) = 114 900																														

